



FORMULAIRE D'ADHESION PRIX ITALIA
Concours International de programmes radio, télévision et projets web

(*Dénomination du diffuseur*)....., dont le siège légal est sis à (*adresse complète comprenant le nom du pays*), demande au Secrétaire Général du Prix Italia de soumettre à l'Assemblée Générale la présente demande d'adhésion en tant que membre, conformément à l'article 1.2 du Règlement du Prix Italia.

(*Dénomination du diffuseur*)..... déclare avoir pris connaissance et accepter dans sa globalité le Règlement du Prix Italia, en particulier les articles 1.2 et 11 établissant ce qui suit :

Article 1.2 (Membres) - Seuls les diffuseurs autorisés par les autorités compétentes peuvent adhérer au Prix Italia. Ces organismes doivent assurer un service national ou garantir via *syndication* une vaste diffusion de programmes dans leurs pays en assumant directement la responsabilité des productions qu'ils diffusent aussi bien du point de vue de la création que financier. Si dans un même pays plusieurs diffuseurs locaux sont regroupés en une association nationale, seule cette dernière pourra adhérer au Prix Italia et représenter les diffuseurs en question. Les demandes d'adhésion ne peuvent être acceptées que par l'Assemblée générale.

Le Secrétariat reçoit officiellement les demandes d'adhésion (voire formulaires) présentées par les diffuseurs contrôlés ou détenus par les membres du Prix Italia ou leurs associés, à condition qu'ils en soient autorisés par les autorités compétentes. Lesdits organismes doivent s'acquitter du règlement de leurs droits de participation. Pour les nouvelles demandes d'adhésion, l'organisme requérant pourra participer gratuitement au concours les deux premières années.

Quand un organisme membre change de dénomination et/ou de raison sociale et/ou de logo, il est prié d'en informer immédiatement le Secrétariat du Prix Italia.

Article 11 (Cotisations) - L'adhésion au Prix Italia implique le versement d'une cotisation annuelle fixée d'année en année par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétariat. Seuls les organismes membres participant au concours avec des programmes et/ou des jurés sont tenus à verser ladite cotisation. Les cotisations sont exemptées de facturation, ces dernières étant restituées sous forme de prix. Le montant total des cotisations annuelles, versé par les organismes pour leur participation au concours radio, TV et Web, constitue le montant des huit prix attribués aux lauréats des huit catégories radio, TV et Web. Si un jury décide de ne pas attribuer un prix, le montant correspondant sera équitablement réparti entre les autres prix décernés. Le montant des récompenses sera versé par le Secrétariat à chaque organisme ayant une production récompensée. Cet organisme se chargera de partager le prix entre les ayants droit. Si un organisme ne règle pas sa cotisation dans les délais indiqués, il sera exclu de la compétition et ne pourra pas être représenté au sein des jurys.

Cotisation annuelle : 750,00 euros pour le concours radio ; 750,00 euros pour le concours Tv ; 750,00 euros pour le concours web.

Les prix sont attribués aux catégories suivantes :

Radio : *Musique* (1 prix) ; *Fiction Radio* (1 prix) ; *Documentaire et Reportage* (1 prix)

Télévision : *Arts du Spectacle* (1 prix) ; *Fiction* (1 prix) ; *Documentaire* (1 prix)



PRIX ITALIA – ANNEXE AU FORMULAIRE D’ADHESION

Vous êtes priés de bien vouloir nous communiquer les informations concernant votre organisme comme suit :

DENOMINATION DE L’ORGANISME DIFFUSEUR :

ANNEE DE CREATION :

STATUT :
(Service public/Organisme commercial/Autres)

SOCIETE MERE (à l’occurrence) :

DISTRIBUTION NATIONALE :

DISTRIBUTION INTERNATIONALE (à l’occurrence) :

MODE DE DIFFUSION :
(Terrestre/ Par Satellite/Par câble/Service payant) (à l’occurrence) :

NOMBRE DE CHAINES :

STANDARDS DE DIFFUSION POUR TV :
(PAL/ SECAM/NTSC/AUTRES)

CHIFFRE D’AFFAIRES : (en devise locale ou en US \$) :

FINANCEMENTS (en %) :
(Redevance/ Publicité/Abonnement/Subvention publique/Autres)

HEURES TOTALES GRILLE DES PROGRAMMES : (à l’occurrence) :

TYPES DE PROGRAMMES :
(en référence aux différentes catégories du concours du Prix Italia : voir ci-dessus)

PART DE MARCHE (en %) :
(totale et – si possible – en référence aux catégories du concours du Prix Italia comme ci-dessus)

SITE/S WEB :